

Dispositif de soutien aux séminaires pédagogiques thématiques

Programme Include (ANR-18-NCU-0001)

Programme IdEx Formation « Construction de la nouvelle offre de formation »

L'université de Strasbourg souhaite soutenir par un cofinancement les séminaires pédagogiques de composante, inter-composantes ou services. Ces séminaires viendront nourrir la réflexion sur les pratiques pédagogiques et les dispositifs de réussite à l'échelle de l'établissement dans le cadre de l'offre de formation 2024-2028.

Le financement portera sur les dépenses de fonctionnement liées à l'organisation du séminaire pédagogique¹. Les dépenses devront être réalisées dans l'année d'exercice budgétaire (service fait).

Un montant de maximum 10 000€ pourra être octroyé par séminaire*.

Il est demandé à la ou les composante(s) organisatrice(s), ou service(s) de préciser si un cofinancement est prévu.

Un accompagnement par un conseiller de l'Idip ou du pôle Lansad (selon les thématiques) peut être demandé pour préparer et/ou animer le séminaire.

Votre candidature à ce présent appel doit être transmise dans un délai d'au moins deux mois avant la tenue du séminaire via le [formulaire du Portail Formation](#).

Un compte rendu de réalisation est attendu, comprenant : le nombre de participants répartis par fonctions (enseignants et enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques, professionnels, étudiants, etc.) ; le programme détaillé du séminaire ; tout document susceptible d'être partagé avec d'autres équipes pédagogiques. Il devra être transmis au plus tard 1 mois après les dates du séminaire.

*Les critères d'évaluation des dossiers de candidature sont :

- Les objectifs de travail respectent les axes thématiques de la note de cadrage de l'offre de formation 2024-28 et/ou s'inscrivent dans les axes du projet Include ;
- Le programme de travail est cohérent et en adéquation avec les objectifs ;
- Le public visé pour le séminaire est représentatif des acteurs de l'action menée ;
- La demande de financement est proportionnelle au projet et respecte le cahier des charges.

¹ Les demandes en personnel, en heures complémentaires et/ou en investissement ne sont pas éligibles sur cette opération. Les colloques scientifiques, journées d'étude, ateliers de recherche et/ou écoles d'été sont également inéligibles.